



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***21090892***

Déposé / Reçu le

20 JUL. 2021

au greffe du Tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
GreffeN° d'entreprise : **0415 343 409**

Nom

(en entier) : **BOEING INTERNATIONAL CORPORATION**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société constituée sous le droit des Etats-Unis d'Amérique**Adresse complète du siège : **Little Falls Drive 251, Wilmington, 19808, County of New Castle**Siège en Belgique: **Square de Meeûs 5-6, 1000 Bruxelles****Objet de l'acte : Révocation et attribution d'une procuration générale - Procuration**

(Extrait des résolutions prises par les administrateurs d.d. 5 mai 2021)

1. Il est décidé de révoquer la procuration générale qui a été accordée à M. Stefano Burachello, nommé mandataire de la Société et sa Succursale par décision du conseil d'administration prise le 10 février 2015, et publiée aux Annexes du Moniteur belge le 20 mars 2015, et ce avec effet à compter du 5 mai 2021.

2. Il est décidé de nommer M. Pierpaolo Scialanga, élisant domicile au siège de la Succursale, en tant que mandataire de la Succursale avec effet à compter du 5 mai 2021, et il lui est attribué par la présente les pouvoirs suivants au nom de la Société et de sa Succursale:

a. Effectuer les activités journalières de la Succursale et la représenter devant les tribunaux et les autorités gouvernementales et organismes publics;

b. Délivrer et recevoir des documents et apporter les modifications nécessaires à ces documents;

c. Exécuter des contrats pour l'acquisition de produits et services identifiés dans l'Annexe à la présente procuration pour un coût, toutes taxes comprises, ne dépassant pas l'équivalent en euros de 30.000,00 USD (ou tout montant inférieur spécifié dans l'Annexe) par commande ou contrat;

d. Recevoir, compléter, demander, soumettre et signer toutes les demandes de toutes licences, permis, consentements ou autres autorisations pour tous les services sociaux et utilitaires, y compris, mais sans s'y limiter, les téléphones et autres moyens de communications.

e. comparaître devant un notaire ou tout autre fonctionnaire belge et lui soumettre les actes, documents et accords au nom et pour le compte de la Succursale, et faire procéder à la légalisation, vérification ou autre certification des déclarations sous serment, des affidavits, des demandes et de tout acte, document ou accord de la Succursale.

f. Demander l'autorisation de faire entrer en Belgique des employés non belges et leurs personnes à charge, et demander et recevoir les documents et autorisations nécessaires à cet égard, en ce compris des visas de sortie et de retour (multiples ou autre), des visas de visite, des permis de travail pour non-résidents et autres types d'autorisations connexes, s'agissant des questions relatives aux employés, coordonner avec les ambassades de Belgique à l'étranger et les ambassades d'autres nations en Belgique et à l'étranger; et demander et obtenir des actes officiels ou documents en lieu et place de ceux perdus ou endommagés.

g. Déléguer, par écrit, à une ou plusieurs personnes que ce mandataire pourra juger souhaitable en tant que de besoin, tout ou partie des pouvoirs ci-dessus, lesquels restent pleinement en vigueur et de plein effet conformément aux termes de la délégation.

La présente procuration reste en vigueur jusqu'à (i) sa révocation par le conseil d'administration ou une personne habilitée de la société ou (ii) la fin du contrat de travail qui lie le mandataire à la Société.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/07/2021 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/07/2021 - Annexes du Moniteur belge

3. Il est décidé d'accorder une procuration spéciale à Ad-Ministerie BV, ayant son siège à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, avec numéro d'entreprise 0474.966.438, représentée par Mr. Adriaan de Leeuw, ainsi qu'à ses employés ou mandataires, avec pouvoir de substitution, afin de faire tout ce qui est utile ou nécessaire pour accomplir toutes les formalités auprès du registre des personnes morales, du (greffe du) tribunal de l'entreprise, guichets d'entreprises et de l'administration de la TVA compétent, pour enregistrer tous les changements des données de la Succursale belge et pour faire procéder à leur publication aux Annexes du Moniteur belge.

Ad-Ministerie BV
Mandataire
Représentée par
Adriaan de Leeuw